

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°214 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 11 au 17 mai 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 17 mai 2020, au moins 556 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	3
0. INTRODUCTION.....	4
I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME	5
I.1. VIOLATION DU DROIT A LA VIE	5
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	5
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	5
I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE	5
I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, ADMINISTRATIFS ET IMBONERAKURE	6
I.5. VIOLATION DU DROIT AU LOGEMENT.....	8
II. FAITS SECURITAIRES.....	8
III. CONCLUSION.....	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

<i>BRB</i>	: Banque de la République du Burundi
<i>CECI</i>	: Commission Electorale Communale Indépendante
<i>CENI</i>	: Commission Electorale Nationale Indépendante
<i>CNDD-FDD</i>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie
<i>CNL</i>	: Congrès National pour la Liberté
<i>ETS</i>	: Ecole Technique Secondaire
<i>PJ</i>	: Police Judiciaire
<i>SNR</i>	: Service National de Renseignement
<i>UPRONA</i>	: Union pour le Progrès National

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 3 personnes tuées, toutes retrouvées cadavres, 1 personne enlevée, 1 personne torturée et 23 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes figurent 1 femme torturée et 4 femmes arrêtées arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des administratifs, des policiers et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Aussi, parmi les victimes enregistrées figurent en grande partie des membres du parti CNL.

Ce bulletin relève des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures et d'arrestations arbitraires qui sont observés dans le pays.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des cas de perturbation de la campagne électorale du parti CNL, d'une permanence du parti CNL souillée, de confiscation des uniformes des membres du parti UPRONA et des véhicules de l'Etat utilisés dans la campagne électorale du parti au pouvoir.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. VIOLATION DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Dans la matinée du 14 mai 2020, dans un caniveau de l'Avenue de l'Imprimerie communément appelée « Avenue de la mort », côté Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Jackson Simbananiye surnommé Kirahwata, cambiste, a été retrouvé. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement et portait une corde sur le cou. Selon les mêmes sources, dans la soirée du 13 mai 2020, des membres de sa famille avaient alerté la police sur son enlèvement tout près des anciens bureaux de la présidence de la république. La victime a été enlevée par des personnes en tenue policière à bord d'une voiture de type Carina TI immatriculée HA 8105 identifié comme appartenant à Hussein Mnyonge, changeur de monnaie. Pour rappel, Kirahwata avait été arrêté et détenu à la prison centrale de Mpimba au mois de septembre 2019, accusé de violer la nouvelle réglementation de la BRB sur les bureaux de change. Un montant inconnu de son argent a été confisqué.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 14 mai 2020, vers le matin, sur la colline Myave, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke, deux corps des hommes non identifiés ont été retrouvés par la population qui se rendait dans la forêt de la Kibira. Selon des sources sur place, les têtes des deux hommes étaient fracassées. Ces hommes avaient été aperçus pendant la journée du 13 mai 2020, au marché du bétail de Ndora avec six vaches à vendre. Selon les mêmes sources, des militaires opérant dans la localité se sont rendus sur place afin d'évacuer les cadavres.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNDD-FDD enlevé en commune Mugina, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mai 2020 indique qu'à la mi-avril 2020, sur la colline et zone Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke, Etienne Nzohabonimana, taxateur communal sur les barrières routières, démobilisé, originaire de Miremera, zone Ruhororo, commune Mabayi, province Cibitoke, a été enlevé par Venant Miburo, responsable du SNR en province Cibitoke accompagnés par ses gardes. Selon des sources sur place, les bourreaux ont enlevé la victime chez lui, vers minuit, en disant à sa femme qu'on a besoin de lui. Celle-ci n'a pas alerté car elle savait que son mari est toujours sollicité par certains responsables du parti CNDD-FDD et de la sécurité. Sa disparition a été remarquée par la population de cette colline après deux semaines d'absence sur la colline où il habitait.

I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une fille torturée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 11 mai 2020, vers 17 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Zipola Irishura, âgée de 25 ans, résidant dans le quartier Kigwati de la même commune, a été tabassée par trois Imbonerakure dont le prénom Bonfils, chauffeur. Selon des sources sur place, ils l'ont arrêtée chez

elle et l'ont conduit chez Bonfils où elle a été battue à coups de bâtons puis ils l'ont conduite au poste communal de police pour demander sa détention. A l'arrivée au poste de police, la victime ne pouvait pas se tenir debout, le sang coulait sur sa poitrine et son bras droit était cassé. Le policier de garde leur a ordonné de la conduire d'abord à l'hôpital de Buhiga où elle a été alitée. Selon les mêmes sources, Bonfils l'accusait de lui avoir volé dans sa maison une somme de 300.000 fbu mais n'avait aucune preuve. Les tortionnaires n'ont pas été inquiétés.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, ADMINISTRATIFS ET IMBONERAKURE

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 15 mai 2020, sur la colline 12^{ème} transversale Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Marie Niyonzima, membre du parti CNL a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Maramvya par le prénommé Richard, chef de ladite colline et membre du parti CNDD- FDD. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par ce chef collinaire de ne pas adhérer au parti CNDD-FDD malgré plusieurs sollicitations de ce dernier.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Songa, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mai 2020 indique qu'en date du 10 mai 2020, sur les collines Tara et Karambi, zone Ruvumvu, commune Songa, province Bururi, les prénommés Dieudonné et Pérès, membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers sous les ordres des militants du parti CNDD-FDD en campagne électorale dans cette localité. Selon des sources sur place, les victimes étaient accusées d'avoir refusé de mettre les drapeaux du Parti CNDD-FDD sur leurs motos. Selon les mêmes sources, les victimes ont été mises au cachot du poste de police de Songa mais Dieudonné s'est évadé le même jour.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 11 mai 2020, vers minuit, sur la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Samson Kigingi, membre et mandataire du parti CNL a été arrêté par des Imbonerakure dont Fils Hakizimana, Prosper Kwizera et Innocent Tuyishime accompagnés par Etienne Barutwanayo, responsable collinaire du parti CNDD-FDD et élu collinaire sur ladite colline, sur l'ordre de Léonidas Nibigira, chef de zone Rukaramu. Selon des sources sur place, le chef de zone Rukaramu a intimé l'ordre aux Imbonerakure des collines Kinyinya I, II et III d'aller renforcer les Imbonerakure de Kigwati I et II pour arrêter des membres influents du parti CNL sur les deux collines. Selon les mêmes sources, Samson Kigingi a été conduit à la position militaire de Kigwati II se trouvant au quartier France puis a été transféré au cachot de la brigade Gatumba en date du 12 mai 2020, par un policier envoyé par ce chef de zone et utilisant la moto de ce dernier.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Songa, province Bururi

En date du 11 mai 2020, au centre de la commune Songa, province Bururi Jean de Dieu Nkeshimana alias Matwi, membre du parti CNDD-FDD et président de la CECI en commune Songa, a été arrêté par des policiers sur mandat du Procureur de la République en province Bururi et conduit à la prison de Bururi. Selon des sources sur place, il est accusé par le Procureur d'être corrompu par les candidats aux postes des membres des bureaux de vote. Selon les mêmes sources, le Gouverneur de Bururi Frédéric

Niyonzima et le prénommé Aster, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD le reprochent d'avoir refusé leur ordre d'insérer illégalement quelques noms des membres du parti CNDD-FDD sur la liste des membres des bureaux de vote.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Nyamurenza, province Ngozi

Dans la nuit du 13 mai 2020, vers 21 heures, sur la colline Kigina, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, 4 membres du parti CNL dont Charles Nduwayezu, chef de cette colline ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune par des Imbonerakure et des policiers conduits par l'administrateur communal Emmanuel Ntaconsanze. Selon des sources sur place, c'était une attaque visant les candidats et les mandataires du parti CNL de la localité. Selon les mêmes sources, les victimes ont essayé de se solidariser et de résister puis un policier les a dispersés en tirant en l'air et ils ont décidé de fuir leur localité. Quinze parmi eux sont allés se plaindre chez le Gouverneur de la province Ngozi en date du 15 mai 2020 mais ils ont été reçus par son conseiller qui leur a dit d'aller préparer une plainte écrite à déposer chez le Gouverneur et copier à la police.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Giheta, province Gitega

En date du 13 mai 2020, sur la colline Rubarasi, commune Giheta, province Gitega, Josias Irankunda et Ferdinand Nkeshimana, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par Jean Sibomana, responsable collinaire des Imbonerakure à Rubarasi et Josias Niyokindi, chef de zone Kiriba de la même commune. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir dit que le CNDD-FDD utilisera les armes s'il perd aux élections de 2020. Les deux personnes ont été détenues au cachot de la PJ à Gitega.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Muyinga

En date du 11 mai 2020, au bureau du Procureur de la République situé au centre urbain de Muyinga, le prénommé Bonaventure, résidant sur la colline Kinyota de la commune et province Muyinga, enseignant au Lycée communal de Muyinga, membre du parti CNL, a été arrêté et mis au cachot de la PJ par le Procureur Innocent Uwitonze. Selon des sources sur place, la victime avait répondu à une convocation verbale dudit procureur et à son arrivée, il l'a accusée d'avoir fait la propagande du parti CNL dans le milieu scolaire sans lui préciser les dates ni lui montrer les preuves.

Huit membres du parti CNL arrêtés en commune et province Muyinga

En date 11 mai 2020, vers 15 heures, sur la colline Cibari, commune et province Muyinga, 4 hommes et 4 femmes, tous membres du parti CNL dont Prosper Ndayisenga, représentant communal dudit parti et la représentante des femmes au niveau communal, ont été arrêtés et conduits au cachot de la PJ Muyinga par des Imbonerakure et des policiers sous les ordres du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les victimes rentraient d'une propagande électorale de leur parti qui s'était déroulée sur les collines de la commune Muyinga et elles ont été accusées de perturber l'ordre public alors que c'était la période de campagne électorale.

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mai 2020 indique qu'en date du 10 mai 2020, sur la colline Kirama, commune et province Muramvya, Léonard Nzisabira âgé de 30 ans, Côme Nitunga, âgé de 38 ans, enseignant et Malachie Shemezimana, âgé de 30 ans, tous originaire de la colline Kirama et membres du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure dirigés par le prénommé Stany et le représentant du parti CNDD-FDD à Kirama. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de faire

propagande du parti CNL en dehors des heures fixées par la CENI qui est de 6 heures à 18 heures. Selon les mêmes sources, Léonard a été arrêté à 14 heures, Malachie a été arrêté à 13 heures alors qu'il revenait d'une réunion du parti CNL et Côme a été arrêté à 15 heures dans un cabaret. Ils ont été acheminés à la position de police située à Bugarama où ils sont arrivés vers 18 heures et y ont passé la nuit. Ensuite, le lendemain, ils ont été conduits au commissariat provincial de police de Muramvya et le 12 mai 2020, ils ont été acheminés à la prison de Muramvya.

1.5. VIOLATION DU DROIT AU LOGEMENT

Vingt-sept maisons des membres du parti CNL détruites en commune Nyamurenza, province Ngozi

Dans la nuit du 13 mai 2020, vers 21 heures, sur la colline Kigina, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, vingt-sept maisons des candidats et mandataires du parti CNL ont été détruites par des Imbonerakure et des policiers conduits par l'administrateur communal Emmanuel Ntaconsanze. Selon des sources sur place, l'administrateur communal avait organisé une opération d'arrestation de tous les candidats et les mandataires du parti CNL. Selon les mêmes sources, une trentaine de victimes ont quitté la localité.

II. FAITS SECURITAIRES

Perturbation de la campagne du parti CNL en commune et province Kirundo

En date du 13 mai 2020, sur la colline Kanyinya, zone, commune et province Kirundo, Ézéchiel Niyonzima, chef de zone Kirundo, le prénomé Juvénel, représentant collinaire du parti CNDD-FDD, le surnommé Nusu, élu collinaire de Kanyinya, le surnommé Tombora, chef des Imbonerakure de ladite colline, ont empêché la tenue des meetings du parti CNL sur les collines Kanyinya et Kibuburu. Selon des sources sur place, ces derniers ont installés des Imbonerakure sur les deux lieux de rassemblement. Les membres du parti CNL ont préféré arrêter leurs activités pour porter plainte à la CECI Kirundo et à l'administration communale mais aucune suite n'a été réservée à leur plainte.

Des uniformes du parti UPRONA confisqués par des Imbonerakure en commune Gashoho, province Muyinga

En date du 11 mai 2020, le soir, sur les collines Rugerero, Burambira, Buvumbi et Murama, commune Gashoho, province Muyinga, des membres du parti UPRONA dont Jean Paul Miburo, Innocent Riyazimana, Melchiade Nduwimana, Nkingiyinka, Bigirimana, Rudora, Nsengiyumva, Xavella et Ntahondi ont été forcés par des Imbonerakure de ces collines de leur remettre les T-shirts du parti UPRONA. Selon des sources sur place, Les Imbonerakure dont Ernest Cishatse, Félicien Havyarimana, Denis Bukuru, Janvier Miburo et Léonard Hasabukomeye ont pris et déposé une quinzaine de T-shirts chez Ernest Cishatse, représentant communal des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, Ntahondi a même été obligé de payer une somme de 45000 fbu, le T-shirt de Xavella a été brûlé tandis qu'une femme appelée Denise Havyarimana, aussi membre du parti UPRONA a été arrachée de son matériel de commerce. Ils ont été tous accusés d'avoir dévié car ils militent pour un parti politique autre que celui au pouvoir.

Une permanence du parti CNL souillée en commune Kayokwe, province Mwaro

Dans la nuit du 14 au 15 mai 2020, au centre de Kibumbu, colline Saswe, commune Kayokwe, province Mwaro, un groupe de gens non identifié a mis des déchets humains sur les murs du bureau et tout autour de la permanence provinciale du parti CNL. Selon des sources sur place, ils ont aussi effacé l'emblème du parti sur la pancarte.

Des véhicules de l'Etat utilisés dans la campagne électorale du parti CNDD-FDD en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 16 mai 2020, sur le terrain de l'ETS Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, lors de la campagne électorale du parti CNDD-FDD, des véhicules du gouvernement avec des numéros d'immatriculation cachés par des affiches du parti ont été utilisés. Ceux qui ont été identifiés sont le véhicule immatriculé J 8397 A reconnu comme faisant partie du charroi du bureau du SNR à Rohero et le véhicule Toyota double cabine immatriculé C 459 A GB de l'hôpital du district sanitaire de Cibitoke.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures et d'arrestations arbitraires dans le pays.

La Ligue Iteka a observé des cas de perturbation de la campagne électorale du parti CNL, de salissure d'une permanence du parti CNL, des membres du parti UPRONA malmenés et de l'utilisation des véhicules de l'Etat dans la campagne électorale.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.